



## Communiqué de presse du 06 juillet 2010

### Accord sur les risques psychosociaux à pôle emploi

**L'UNSA pôle emploi va signer l'accord sur les RPS ouvert à signature par la direction générale. La presse s'est faite l'écho que d'autres organisations syndicales de pôle emploi ne signeraient pas cet accord, voire s'y opposeraient comme le prévoit le code du travail.**

**En ce qui nous concerne, nous prenons nos responsabilités en la matière. La mise en œuvre de la fusion ANPE/ASSEDIC a causé des dommages collatéraux sur le personnel très importants, laisser le champ libre à la direction en ne signant pas, serait selon nous, franchement irresponsable.**

**Cet accord organisé sur 7 thèmes :**

**Management, métier, conditions de travail, charge de travail, communication, prévention des harcèlements et actions personnalisées, doit en principe garantir que l'ensemble des situations de travail rencontré, sera impacté par celui-ci.**

**Une commission de suivi nationale est mise en place pour s'assurer de sa bonne application.**

### Accord senior : précisions de Moïse RASHID, DGARH



Bonsoir,

Je rappelle que l'article 4.3 de l'accord relatif au recrutement et au maintien dans l'emploi des seniors au sein de Pôle emploi (dit accord senior) du 22 janvier 2010 prévoit que le temps partiel « senior » est accordé de plein droit dès lors que l'agent remplit les conditions pour en bénéficier. Aucun refus ne peut être opposé à un agent pour un motif tiré de la nature de ses fonctions ou de son positionnement hiérarchique.

Bien à vous.

Moïse Rashid  
Mercredi 7 juillet 2010

# Spécial section UNSA Ile de France

## SITES MIXTES : C'EST QUOI LE PROBLEME ?

- **Février 2008 : la loi portant création de Pôle-Emploi est votée.**
- **Décembre 2009 : le 1<sup>er</sup> conseil d'administration de P-E. est réuni.**
- **Avril 2010 : les VRAIS sites mixtes P-E se comptent sur les doigts d'une main...**

Que l'on soit pour ou contre la fusion, le débat n'est plus là, à moins d'être un farouche partisan des combats d'arrière-garde : **ce qu'une loi met en place, seule une loi peut le défaire...** Et franchement, qui oserait faire cela, avec toutes les conséquences pour le personnel et pour nos usagers qu'impliquerait un tel retour en arrière : personne !

En attendant que les procédures judiciaires en cours trouvent enfin un terme, la vie de Pôle-Emploi continue, souvent plutôt mal que bien d'ailleurs.

Il nous apparaît plus important de dépenser notre temps et notre énergie à tenter d'améliorer un système voulu et mis en place par la représentation nationale que d'essayer par tous moyens de ne pas appliquer la loi.

Alors que les conditions de la fusion ont été extrêmement difficiles pour le réseau, la stratégie de blocage adoptée par certains, qui conduit au statut-quo, est pour nous la pire des solutions.

Ainsi, notre constat sur les difficultés de mise en œuvre des sites mixtes peut se résumer en 3 points essentiels à nos yeux :

- **les sites multi-localisés et non uni-localisés**
- **la formation des agents très nettement insuffisante**
- **Une organisation locale du travail obsolète, quand elle n'est pas carrément inexistante, couplée à des charges de travail ingérables**

→ *Parce que la judiciarisation des relations sociales à Pôle-Emploi n'a pas permis, au bout d'un an, de mettre en place un rapport de force favorable aux salariés de l'institution,*

→ *Parce que la situation actuelle ne permet pas d'exercer nos métiers dans des conditions correctes, donc efficaces,*

*A ceux qui considèrent qu'il est urgent d'attendre, nous répondons :*

il est urgent de se battre pour proposer une autre organisation du travail, une définition claire des missions des uns et des autres, avec une formation suffisante et adaptée, des locaux dignes qui correspondent à cette nouvelle organisation !

**Ni béni oui-oui, ni poupée qui dit non, l'UNSA continue, et continuera, à défendre les salariés de Pôle emploi en proposant, confrontant ses idées, bref, en NEGOCIANT dans le cadre d'un dialogue social enfin serein et rénové.**